Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 2 JUIN 2026

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, VM.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, M.LHOTE, J.LAMBERT, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général

OBJET : Assemblée générale ordinaire du BEP Crématorium le 16/06/2026
Ordres du jour
Délégation aux représentants de la commune de reporter les décisions à l'AG

Projet de délibération

Le Conseil Communal,

Vu la convocation adressée ce11/05/2026, par l'Intercommunale BEP Crématorium aux fins de participer à l'Assemblée générale ordinaire de BEP Crématorium qui se tiendra le 16/06/2026 à 17h30 à la Bourse de Namur, Place d'Armes n°1 à 5000 Namur;

Vu les articles L1523-2,8°, L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et les statuts de l'Intercommunale BEP Crématorium ;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale BEP Crématorium ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Considérant que l'ordre du jour, sur lequel le Conseil doit se prononcer, porte sur:

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées générales Ordinaire et Extraordinaire du 16 décembre 2025 ;
2. Approbation du Rapport d'activités 2025 ;
3. Approbation des comptes 2025 ;
4. Rapport du Réviseur ;
5. Approbation du Rapport de rémunération établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
6. Approbation du Rapport de gestion 2025 ;
7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participation ;
8. Désignation d'un commissaire parmi les réviseurs d'entreprises pour les exercices 2026-2028 - Attribution ;
9. Décharge aux Administrateurs ;
10. Décharge au Réviseur.

Sur proposition du Collège communal,
Après en avoir délibéré,
D E C I D E, par oui, non et abstention,

Article 1 : De marquer son accord sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 16/06/2026, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes, à savoir :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées générales Ordinaire et Extraordinaire du 16 décembre 2025 ;
2. Approbation du Rapport d'activités 2025 ;
3. Approbation des comptes 2025 ;
4. Rapport du Réviseur ;
5. Approbation du Rapport de rémunération établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
6. Approbation du Rapport de gestion 2025 ;
7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participation ;
8. Désignation d'un commissaire parmi les réviseurs d'entreprises pour les exercices 2026-2028 - Attribution ;
9. Décharge aux Administrateurs ;
10. Décharge au Réviseur.

Article 2 : De charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil Communal du 30/01/2025, de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale ordinaire du BEP Crématorium.

Article 3 : De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunal BEP Crématorium.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

La Présidente,
(s)J.DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

La Bourgmestre,
J.DEVILLE

projet de délibération